

Transformation des plantes sauvages

Objectifs

■ S'approprier des méthodes de détermination des plantes sauvages dans leur milieu.
■ Appréhender les protocoles d'hygiène (plan de maîtrise sanitaire). ■ Évaluer les démarches à faire pour être en accord avec la réglementation. Objectifs * A10 - Transfor

Contenu

Jour 1 : 20 Mars

Salades sauvages et plantes aromatiques

- Confection de pesto, vinaigre, salades. ■ Règles de cueillette.
- Introduction aux règles d'hygiène, à la réglementation et au HACCP.
- Mise en réflexion sur le Plan de Maîtrise Sanitaire.

Jour 2 : 9 Avril

Plantes médicinales :

- Préparations pour plantes médicinales ■ Confection de baume, vinaigre des 4 voleurs, sirop de plantes à base d'infusions, selon les possibilités.
- Où se fournir en équipement et matières premières ?
- Perspectives.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 13/03/2019

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Porteurs de projet non éligibles au Vivea, demandeurs d'emploi, salarié agricoles: nous contacter

Plus de renseignements

Claire Breit-Corbière
breit.civamgard@gmail.com
FD CIVAM du Gard
216 Chemin de campagne
30250
SOMMIERES
Tel. 04.66.77.11.12
N° d'organisme de formation :
91.30.00.40.930

Taux de satisfaction : %

repas partagé tiré du sac



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

20 mars 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

FD Civam Gard
30250 Sommières

Florence FAURE-BRAC, botaniste spécialisée en plantes sauvages

09 avr 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

FD Civam Gard
30250 Sommières

Florence FAURE-BRAC, botaniste spécialisée en plantes sauvages

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Tél _____

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))